Comité de Pétanque & Jeu Provençal
de la Vienne
Siège Social: Maison des Sports
6 Allée Jean Monnet Bat C3 86000 Poitiers

REGLEMENT INTERIEUR CD86

COUPE DE FRANCE DES CLUBS

Article 1 : **Architecture**

La participation à la Coupe de France est facultative et ouverte à chaque club affilié à la FFPJP.

L'inscription à cette compétition devra se faire avant la date choisie par le comité de pilotage. Les engagements peuvent être envoyés soit par courriel, soit par courrier au responsable, nommé par le comité de la Vienne.

Le montant des inscriptions est fixé à dix euros par équipe, à envoyer au moment de l'inscription.

Cette compétition est soumise à l'application stricte du règlement de jeu officiel de la FIPJP

La composition des équipes est ouverte à partir de la catégorie junior (15 ans dans l'année).

Elle se déroule par équipe composée de 6 joueurs seniors dont une féminine d'un même club, sous la forme de rencontres à élimination directe.

Chaque équipe pourra avoir jusqu'à 2 remplaçants inscrits sur la feuille de match.

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine licencié(e) dans le club mais qui ne peut pas être joueur(se), et qui devra déposer sa licence à la table de marque avec celle des joueurs de son équipe.

Les participants s'affronteront lors de parties déclinées en 3 phases : tête à tête, doublettes et triplettes.

A chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées : 2 points en tête à tête, 3 points doublettes et 5 points en triplettes.

Seules les feuilles de match spécifiques à la coupe de France doivent être utilisées. (Annexe 1)

La feuille de match ne peut pas être modifiée (ni suppression ni ajout) après le début de la compétition.

<u>Article 2</u>: Charges du club recevant

- Il aura l'obligation de tracer 6 terrains.(au minimum trois et dans ce cas les têtes à têtes se dérouleront sur deux tours) avec une dimension minimum de 12m x 3 m.
- Il devra prévoir un éclairage suffisant pour le bon déroulement des parties, des sanitaires et une table, avec abri si possible, pour la table de marque.
- lors de la phase départementale jusqu'en demi-finale l'arbitre ne sera pas obligatoire.
- Pour les parties de qualification a la zone l'arbitre sera OBLIGATOIRE. Le club recevant devra prendre contact avec la commission des arbitres. Le comité prendra en charge les frais des arbitres.
- L'arbitre du club n'est pas autorisé.
- Pour les clubs qualifiés au tour de zone, les frais d'arbitrage seront ensuite pris en charge par le comité.

<u>Article 3</u>: Tenue vestimentaire

La règlementation commune à toutes les compétitions de la FFPJP concernant les tenues s'applique également à la Coupe de France : la tenue, avec identification du club, doit être identique (haut et bas) et les chaussures doivent être fermées. Le jeans et les pantalons bariolés ou déchirés sont interdits.

Le capitaine non joueur, est soumis aux mêmes obligations.

<u>Article 4</u>: Déroulement

Le comité de pilotage défini une date limite pour les différents tours départementaux.

En cas de difficulté entre les deux clubs, la rencontre devra avoir lieu le jour de la date limite.

Le club gagnant devra assurer la transmission des résultats le lendemain de la rencontre au plus tard.

<u>Article 5</u> : Forfait

Une équipe inscrite ne pouvant réunir 4 joueurs, respecter la mixité ou dont le retard (30mn) de l'équipe est connue, doit prévenir son « adversaire » et le responsable du comité de pilotage par téléphone au plus tard l'avant-veille de la rencontre.

Un abandon en cours de match vaut un forfait également.

Le forfait sera amendé 50 euros.

Un forfait entraîne la suppression de l'éventuelle indemnité fédérale.

Le comité de pilotage : Alexis Fromenteau – Tél : 06 84 65 77 34

Christophe Dupont – Tél : 06 03 77 13 34

Modifié le 3 novembre 2023